

Présents : Josiane ETCHEGARAY, Gisèle MOIGNO, Brigitte CLAUDE, Christiane PAURD, Christian QUINTIN. Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON ;

Excusé : Gérard DUBUS,

Invité : Joseph AUVINET.

## **1 – Finances :**

### **Le coût des Assemblées Générales d'octobre**

Dépenses : 6 212 €

Participation aux frais d'AG et dons : 2804 €

Coût réel : **3408 €**

### **La relance pour paiements de cotisation**

La relance envoyée à ceux dont la dernière cotisation est, soit de 2019, soit de 2020 n'a pour l'instant pas donné le résultat escompté.

### **Prendre en compte les heures de bénévolat**

Comme il a été décidé lors de l'Assemblée Générale, nous allons comptabiliser les heures de bénévolat nécessaires au fonctionnement de l'APRC. Les membres du CA et des commissions rétabliront donc le bilan de leurs heures consacrées à l'APRC.

Au tarif estimatif relevé dans le guide *Contributions volontaires* en nature, de 15,59 € de l'heure, on aura une idée du capital que cela représente.

Point de départ le 16 novembre jusqu'au 15 décembre 2021, pour ne pas compliquer la tâche de notre trésorière (pour ce mois ce chiffre sera une estimation). A partir de janvier, ce sera fait régulièrement.

## **2 – Répartition des rôles au sein du Conseil d'Administration**

**Présidence** : Jean-Pierre MOUTON

**Vice-présidence** : Gisèle MOIGNO

**Trésorerie** : Josiane ETCHEGARAY

**Trésorier adjoint** : Gérard DUBUS

**Secrétariat** : Luc GOURAUD

**Gestion du fichier des adhérents** : Brigitte CLAUDE

**Site internet** : Christian QUINTIN

**Logistique** : Gisèle MOIGNO

**Administratrice** : Christiane PAURD

## **3 – Le site internet**

### **L'avancée du travail**

L'équipe qui élabore le nouveau site poursuit la mise en place des différentes rubriques du site, comme convenu lors de l'Assemblée Générale. L'entreprise Just'in prend une part active dans la mise à jour des données, suivant le contrat et l'avenant signés.

Pour la connexion « adhérent », dès que vous êtes connectés, vous enregistrez vos coordonnées pour rester en statut adhérent.

La page d'accueil ne va changer qu'à la marge. Elle est à considérer dans l'ensemble du site.

Pour une lecture complète, aller à chaque fois jusqu'au bas de la page.

### **La mise en œuvre du nouveau site**

La commission se réunit tous les 15 jours pour faire le point sur l'avancement et la maintenance du site.

### **Lancement officiel au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

### **Prévenir les associations partenaires**

Jean-Pierre fera une liste qui sera complétée si besoin.

Michel, Georges et Christian ont la charge de transmettre l'information à nos partenaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

## **4 – Juridique**

### **Audience de Bourg-en-Bresse**

Séverine a passé 15 ans dans un groupe qui se dit ONG

Le mandataire de l'intéressée a présenté sa défense de manière forte et argumentée : la notion de collectivité religieuse, le prétendu bénévolat, les mécanismes de la prescription, etc. Il a précisé les demandes de réparation du préjudice.

L'avocate de Point Cœur a repris ses conclusions écrites en les feuilletant, sans relever les arguments développés dans la plaidoirie du mandataire.

L'avocat de la CAVIMAC a redit la demande de sursis à statuer, sans plaider au fond.

Le jugement sera rendu le 3 janvier 2022.

### **Rencontre avec Me DEBBACHE de Lyon**

Cette avocate est connue pour avoir défendu « la Parole libérée ». Joseph a pris récemment contact avec elle. Elle est intéressée par la jurisprudence obtenue par nos actions.

Après l'audience de Bourg-en-Bresse, Joseph, Alain, Jean-Pierre et les membres de l'APRC présents à l'audience l'ont longuement rencontrée. La discussion, notamment autour de l'affaire Points-Cœur, a été utile et éclairante.

Il y a sans doute à réfléchir à une collaboration. Elle peut nous apporter son regard de professionnelle et suggérer des pistes. Nous pouvons de notre côté partager les connaissances que nous avons acquises dans nos actions. Elle étudie la possibilité d'une action collective.

Les personnes des communautés de ce type sont non seulement victimes de la négation de leurs droits sociaux (absence de cotisations retraite), mais aussi d'emprise, d'abus de pouvoir... Les dossiers sont plus complexes et l'intervention d'un professionnel s'avère nécessaire.

La réflexion sur une éventuelle collaboration entre l'APRC et Me DEBBACHE reste à approfondir, en pensant notamment à garder la maîtrise des dossiers et aux éléments financiers qui peuvent en découler.

## **Dossiers en cours**

- RIOM en appel : audience prévue le 4 avril 2022.
- Deux personnes ont saisi la Commission de Recours Amiable de la CAVIMAC.
- Plusieurs requêtes auprès de la CAVIMAC sont en cours.

Le CA donne son accord pour soutenir le dossier de Agnès S.

## **Débat au sujet d'un formulaire CAVIMAC**

Le CA a débattu de l'usage du formulaire de demande de relevé de carrière utilisé par la CAVIMAC. Celle-ci demande aux intéressés de faire signer ce formulaire par leurs anciennes collectivités religieuses. Or il leur impose de tenir compte des rites de tonsure, diaconat, vœux, etc.

Faut-il continuer à faire remplir ce document ou considérer qu'il s'agit de la position de la Cavimac et, dès lors, saisir la commission de recours amiable ?

La question centrale est et reste : où se trouve l'intérêt de qui nous demande conseil ?

## **5 – Le week-end juridique des 20 et 21 novembre 2021**

**Il y a actuellement 13 inscrits.**

## **6 - L'Assemblée Générale 2022**

**Date de l'AG 2022 : non encore définie. Elle dépend des possibilités d'hébergement.**

Gisèle envisage les possibilités logistiques.

Le dossier d'inscription sera expédié début janvier 2022.

## **7 – Nouvelles adhésions**

Accord du CA pour une nouvelle adhésion.

## **8 – Rencontre avec le directeur de la CAVIMAC**

Cette rencontre pourrait avoir lieu entre le 29 novembre et le 10 décembre 2022 par visio.

## **9 - Le prochain bulletin « Agir retraite »**

Le dossier du bulletin n°88 a été validé et envoyé à l'entreprise qui va le produire et l'expédier.

Le bulletin suivant sera envoyé avant l'Assemblée Générale 2022.

## **10 – L'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022**

Les derniers dossiers soumis à l'APRC mettent en évidence des situations d'emprise, un système de dépendance. Que pouvons-nous faire à partir de là ?

En recherchant la justice pour la retraite, nous découvrons des questions de réparation, de préjudice, qui vont au-delà des retraites.

Le positionnement de certaines organisations religieuses est double :  
- d'une part, des laïcs conseillent des communautés en matière budgétaire et financière, pour une bonne rentabilité à court terme (voir l'article à venir dans Golias).  
- d'autre part, ces organisations religieuses se positionnent comme espace « sacré » : mis à part, distinct de la société civile.  
Quels seront les rapports entre l'organisation culturelle et le droit ordinaire, civil ?

Solliciter l'aide d'un sociologue ? d'un lecteur de textes du nouveau testament avec les interprétations qui en ont été faites pendant 20 siècles ?

Est-ce qu'on invite Me DEBACHE, avocate ?  
Antoine GARAPON, juge honoraire, qui a participé à la CIASE ?

Envisager la soirée... spectacle, film...

### **11 – Déclaration à la préfecture des changements de statuts post-AG**

La déclaration des statuts votés à la dernière AG est en cours à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

### **12 - Le prochain Conseil d'administration**

En visio, faute de place à la maison de la Salle. Il aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

Objectif : préparer l'Assemblée Générale de mars 2022.

### **13 - Archives**

Quelles décisions prendre ? Nous en parlons au prochain CA, voire à l'AG 2022.

**Le président**

**Le secrétaire**

**Jean-Pierre MOUTON**

**Luc GOURAUD**